



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

OFFICE OF THE  
LAW CLERK AND  
PARLIAMENTARY  
COUNSEL

BUREAU DU  
LÉGISTE ET  
CONSEILLER  
PARLEMENTAIRE

**PAR COURRIEL**

Le 22 décembre 2020

M. Jean-François Pagé  
Greffier du Comité  
Comité permanent de la santé  
Chambre des communes  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

**OBJET : Ordre de la Chambre des communes du 26 octobre 2020**

Je vous écris pour vous donner une mise à jour sur l'examen et l'approbation par notre Bureau des documents produits par le gouvernement en réponse à l'Ordre de la Chambre des communes du [26 octobre 2020](#) (l'« Ordre »).

Comme vous le savez, mon Bureau a écrit au Président de la Chambre des communes le 15 décembre 2020, pour l'informer que, conformément à l'Ordre, nous avons terminé notre examen et approbation des documents produits par le gouvernement le 7 décembre 2020 dans un délai de sept jours, suivant leur réception. Nous les avons remis au Président afin qu'ils puissent être déposés auprès du Greffier le plus tôt possible, conformément à l'Ordre. Une copie de cette lettre est jointe en annexe à titre d'information.

Dans notre lettre au Président, mon Bureau a noté que la majorité des documents fournis étaient dans une seule langue officielle et que seuls ceux qui sont dans les deux langues officielles peuvent être déposés à la Chambre conformément au [paragraphe 32\(4\) du Règlement](#). Au total, sur près de 5 000 documents reçus du gouvernement dans la « première série » de documents produits en réponse à l'Ordre, seulement 59 documents étaient dans les deux langues officielles. Je peux confirmer que ces documents ont été déposés à la Chambre le 16 décembre 2020. Cependant, pour ce qui est des autres documents qui sont unilingues, ils ne pourront pas être déposés à la Chambre et distribués au Comité tant qu'ils n'auront pas été traduits ou que la Chambre n'en aura pas ordonné autrement.

... /2

En ce qui concerne le caviardage que mon Bureau a effectué lors de l'examen de la première série de documents, je peux confirmer qu'aucun caviardage n'a été effectué sur les 59 documents qui ont été déposés à la Chambre. Cependant, mon Bureau a caviardé les autres documents unilingues conformément à l'Ordre qui ont été fournis au Président, mais comme expliqué ci-dessus, ils ne peuvent pas encore être déposés à la Chambre puisqu'ils ne sont pas dans les deux langues officielles. Plus précisément, nous avons supprimé les renseignements personnels relatifs à la vie privée en caviardant les informations conformes à la définition de « renseignements personnels », au sens de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#) (la « LPRPDE »), tout en excluant les « coordonnées d'affaires » au sens de la LPRPDE.

Le 15 décembre 2020, mon Bureau a reçu une deuxième série de documents, soit 769 documents, du gouvernement en réponse à l'Ordre (totalisant environ 3 000 pages). Mon Bureau a terminé l'examen et l'approbation des documents conformément à l'Ordre, et les remettra au Président afin qu'ils puissent être déposés à la Chambre le 20 janvier 2021, qui est le prochain dépôt d'ajournement. Encore une fois, nous avons noté que la majorité des documents produits sont dans une seule langue officielle et, de ce fait, ne peuvent pas être déposés à la Chambre tant qu'ils ne sont pas traduits. Environ 137 des 769 documents reçus sont dans les deux langues officielles. Dans cette deuxième série de documents, mon Bureau a caviardé les renseignements personnels relatifs à la vie privée conformément à l'Ordre.

Enfin, en ce qui concerne la traduction des documents, et tel qu'indiqué dans mon dernier rapport, j'ai écrit au greffier du Conseil privé, M. Ian Shugart, le 9 décembre 2020 pour lui demander si et quand le gouvernement prévoyait nous transmettre des versions traduites des documents unilingues. Le 18 décembre 2020, j'ai reçu une réponse, dont une copie est jointe en annexe pour votre information. Dans sa lettre, M. Shugart indique qu'il croit, à la suite du deuxième rapport de ce Comité, qui a été adopté le [4 décembre 2020](#), que mon Bureau est « le mieux placé pour déterminer l'ordre et le contenu des travaux de traduction » des documents du gouvernement.

Le 22 décembre 2020, j'ai répondu à la lettre de M. Shugart et indiqué que le gouvernement a l'obligation de fournir les documents dans les deux langues officielles conformément à l'article 8 de la [Loi sur les langues officielles](#) et tel que prévu à l'article 32(4) du Règlement, et que le deuxième rapport du Comité ne diminue en rien et ne supprime pas cette obligation. J'ai ajouté que pour éviter tout retard supplémentaire dans la poursuite de cette affaire, mon Bureau prendrait la mesure extraordinaire de fournir les documents reçus jusqu'à présent au Bureau de la traduction au nom du gouvernement, mais que je m'attendais à ce que dorénavant le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour nous fournir les documents qu'il produit en réponse à l'Ordre dans les deux langues officielles.

... /3

Nous tiendrons le Comité au courant de l'évolution de la situation, et demeurons bien sûr à la disposition du Comité pour lui fournir l'assistance ou les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Dufresne'.

Philippe Dufresne  
Légiste et conseiller parlementaire

## ANNEXES

### Lettre du légiste et conseiller parlementaire au Président de la Chambre



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

OFFICE OF THE  
LAW CLERK AND  
PARLIAMENTARY  
COUNSEL

BUREAU DU  
LÉGISTE ET  
CONSEILLER  
PARLEMENTAIRE

PAR COURRIEL

Le 15 décembre 2020

L'hon. Anthony Rota  
Président de la Chambre des communes  
Chambre des communes  
Édifice de l'Ouest, pièce 339-S  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

**OBJET : Ordre de la Chambre des communes du 26 octobre 2020**

Je vous écris en référence à l'ordre de la Chambre des communes du [26 octobre 2020](#) (l'« Ordre »), qui donne au Comité permanent de la santé (le « Comité ») l'instruction de mener une étude sur la situation d'urgence à laquelle les Canadiens font face avec la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19, et qui exige la production de documents provenant de divers ministères gouvernementaux et cabinets ministériels en lien avec l'étude. L'Ordre prévoit en outre que tous les documents produits doivent être approuvés par mon bureau selon certains critères précis dans les sept (7) jours suivant leur réception, avant d'être remis au Président de la Chambre des communes pour être déposés à la Chambre à la première occasion et renvoyés en permanence au Comité permanent de la santé.

Mon bureau a donc reçu, le 7 décembre 2020, des documents du greffier du Bureau du Conseil privé (BCP), du cabinet de la ministre de la Santé, du cabinet de la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada et du Cabinet du premier ministre. Nous avons reçu en tout près de 5 000 documents, totalisant approximativement 27 000 pages.

Nous avons terminé l'examen et l'approbation des documents lundi le 14 décembre 2020 et vous les faisons maintenant parvenir pour qu'ils puissent être déposés auprès du Greffier demain, soit à la première occasion, conformément à l'Ordre.

.../2

---

7-02 – 131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-996-6063 Fax : 613-992-4317 Courriel : [lc-bl@parl.gc.ca](mailto:lc-bl@parl.gc.ca)

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que la majorité des documents qui nous ont été transmis sont dans une seule langue officielle. Cela est contraire à la pratique de longue date que le gouvernement suit normalement et qui consiste à fournir à la Chambre et à ses comités des documents dans les deux langues officielles, conformément à l'[article 32\(4\) du Règlement](#). Le 9 décembre 2020, peu après avoir reçu les documents, j'ai écrit au greffier du Conseil privé, M. Ian Shugart, pour lui demander si le gouvernement avait l'intention de nous transmettre des versions traduites des documents unilingues et, dans l'affirmative, quand nous pourrions nous attendre à les recevoir. J'attends toujours une réponse.

En conséquence, bien que nous vous fassions parvenir aujourd'hui tous les documents qui ont été produits conformément à l'Ordre, seuls ceux qui sont dans les deux langues officielles – soit 59 documents sur les quelque 5 000 reçus – peuvent être déposés conformément à l'article 32(4) du Règlement. Quant aux documents unilingues, ils ne pourront pas être déposés à la Chambre et distribués au Comité tant qu'ils n'auront pas été traduits ou que la Chambre n'en aura pas ordonné autrement.

Nous demeurons à votre disposition pour toute question concernant cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.



Philippe Dufresne  
Légiste et conseiller parlementaire

c.c. :

M. Ron McKinnon  
Président du Comité permanent de la santé  
180, rue Wellington, pièce 525  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Lettre du greffier du Conseil privé

Clerk of the Privy Council and  
Secretary to the Cabinet



Greffier du Conseil privé et  
Secrétaire du Cabinet

Ottawa, Canada  
K1A 0A3

18 DEC. 2020

Monsieur Philippe Dufresne  
Légiste et conseiller parlementaire  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre du 9 décembre 2020 au sujet des documents qui vous ont été remis le 7 décembre 2020 concernant la réponse du gouvernement du Canada à la pandémie de COVID-19. Comme il a déjà été mentionné, les documents vous ont été fournis dans la langue dans laquelle ils étaient disponibles dans nos systèmes afin que vous puissiez y avoir accès le plus rapidement possible. Dans votre lettre, vous demandez si vous pouvez vous attendre à recevoir les documents dans les deux langues officielles et, le cas échéant, à quel moment.

Compte tenu de l'adoption par la Chambre des communes du deuxième rapport du Comité permanent de la santé, qui établit un ordre de priorité pour l'examen et la distribution des documents, je crois que vous êtes le mieux placé pour déterminer l'ordre et le contenu des travaux de traduction en fonction de vos plans. Comme vous le savez, tant la Chambre des communes que le gouvernement font appel aux services du Bureau de la traduction. Selon votre établissement des priorités, le Bureau de la traduction peut collaborer avec vous pour faciliter le traitement de cette demande.


Des fonctionnaires sont à votre disposition et à celle de votre bureau pour discuter de la question au moment qui vous conviendra, ce qui serait l'occasion de discuter de l'importante charge de travail supplémentaire que représente l'ordre de la Chambre des communes en matière de traduction.

Canada

Notre objectif premier reste de répondre le plus rapidement possible à la motion et d'améliorer la compréhension du Comité permanent de la santé concernant la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19.

Soyez assuré que nous sommes déterminés à déployer tous les efforts possibles pour effectuer le travail dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ian Shugart', with a stylized flourish at the end.

Ian Shugart



Lettre du légiste et conseiller parlementaire au greffier du Conseil privé



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

OFFICE OF THE  
LAW CLERK AND  
PARLIAMENTARY  
COUNSEL

BUREAU DU  
LÉGISTE ET  
CONSEILLER  
PARLEMENTAIRE

PAR COURRIEL

Le 22 décembre 2020

M. Ian Shugart  
Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet  
Bureau du Conseil privé  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A3

Monsieur,

**OBJET : Motion adoptée par la Chambre des communes le 26 octobre 2020**

Je vous écris pour faire suite à votre lettre du 18 décembre 2020, concernant l'approche du gouvernement par rapport à la traduction des documents produits en réponse à l'ordre susmentionné de la Chambre des communes (l'« Ordre »). Dans votre lettre, vous indiquez qu'à votre avis, suivant le deuxième rapport du Comité permanent de la santé (le « Comité »), adopté par la Chambre le [4 décembre 2020](#), mon Bureau est « le mieux placé pour déterminer l'ordre et le contenu des travaux de traduction » des documents du gouvernement.

Bien que le deuxième rapport du Comité donne comme instruction à mon Bureau d'examiner les documents produits par le gouvernement dans un certain ordre, cela ne diminue en rien et ne supprime pas l'obligation du gouvernement de fournir dans les deux langues officielles les documents à déposer à la Chambre et devant ses comités conformément à l'article 8 de la [Loi sur les langues officielles](#) et tel que prévu à l'[article 32\(4\) du Règlement](#).

À la lumière de votre lettre, je comprends qu'à ce jour aucune mesure n'a été prise par le gouvernement pour faire traduire les documents. Dans les circonstances et pour éviter tout retard supplémentaire dans la poursuite de cette affaire, mon Bureau prendra la mesure extraordinaire de fournir les documents reçus jusqu'à présent au Bureau de la traduction en votre nom. Nous nous attendons à ce que le gouvernement fasse un suivi auprès le Bureau de la traduction afin de s'assurer qu'ils sont soutenus dans leur travail, et mon Bureau attendra la réception des documents traduits afin qu'ils puissent être déposés à la Chambre et renvoyés au Comité, conformément à l'Ordre.

... /2

---

7-02 – 131 Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel: 613-996-6063 Fax: 613-992-4317 Email: [lc-bl@parl.gc.ca](mailto:lc-bl@parl.gc.ca)



Dorénavant, je m'attends à ce que le gouvernement prenne les mesures pour assurer la traduction de tous les autres documents qu'il pourrait avoir à produire en temps opportun afin qu'ils soient fournis à mon Bureau dans les deux langues officielles pour être déposés à la Chambre et renvoyés au Comité suite à notre processus de caviardage.

Tel que demandé par le Comité, je fournirai une mise à jour quant au déroulement de cette affaire et remettrai une copie de votre dernière lettre et de ma réponse pour leur information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.



Philippe Dufresne  
Légiste et conseiller parlementaire

c.c.

Mme Sabina Saini  
Chef de cabinet  
Cabinet de la Ministre de la Santé

Mme Stevie O'Brien  
Chef de cabinet  
Cabinet de la Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada

Mme Melissa George  
Conseillère en ressources humaines  
Cabinet du Premier ministre